



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# REBOOT

## 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

#### REBOOT

Code GIFAP : WG (granulé à disperser dans l'eau)

330 g/kg de cymoxanil et 330 g/kg de zoxamide

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide vigne à usage agricole.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification du mélange

Selon le règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

Classe et catégorie de danger

Toxicité aiguë orale cat. 4

Sensibilisation cutanée, cat. 1B

Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu cat. 1

Dangers pour le milieu aquatique - danger chronique cat. 1

Phrase(s) de Risques

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Selon le règlement 1272/2008

Pictogrammes SGH



Mention d'avertissement

**ATTENTION**

Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

**REBOOT****Conseils de prudence  
Prévention**

P261 : Eviter de respirer les poussières/brouillards.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

**2.3. Autres dangers**

Aucun autre danger connu.

**3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges****Composition / Information sur les composants dangereux :**

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	33	57966-95-7	Cymoxanil : 1-[2-Cyano-2-(methoxyimino)acetyl]-3-ethyluree
2	33	156052-68-5	Zoxamide : (RS)-3,5-Dichloro-N -(3-chloro-1-ethyl-1-methylacetyl)-p-toluamide
3	1<x<2,5		Mélange d'acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sel de sodium et alcools en C12-14

Numéro	N° CE	Annex-1 listing	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008
1	261-043-0	oui	SGH07 SGH09	H302 H317 H400 H410
2		/	SGH07 SGH09	H317 H400 H410
3			SGH 02 SGH05 SGH07	H228 H302 H315 H318 H332 H335

**4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours****Généralités** En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.**Inhalation** Mettre à l'air frais. Garder au chaud et au repos. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.**Peau** Retirer les vêtements souillés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver immédiatement au savon et à l'eau. En cas de manifestation allergique ou si la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin.**Yeux** Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une gêne, une rougeur, une douleur, une irritation apparaît.**Ingestion** Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique conseillé.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée ou brouillard.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Production d'une épaisse fumée noire. Risque de vapeurs toxiques et irritantes lors de la combustion (monoxyde et dioxyde de carbone (CO et CO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et monoxyde d'azote (NO)).



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# REBOOT

### 5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

### Autre information

Eloigner le produit de la zone d'incendie ou refroidir les emballages avec de l'eau pour éviter l'augmentation de pression due à la chaleur.

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux.

Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser immédiatement le produit répandu. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » (par exemple dans un centre de destruction autorisé). Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour les informations sur la manipulation et le stockage, voir section 7.

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Prévention des incendies et explosions

Maintenir à l'écart de la chaleur et des sources de chaleur.

Eviter la formation de poussière.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé en position verticale, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail. Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate dans la zone de traitement et de stockage et où de la poussière peut se former.

#### Protection individuelle : Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type A2P2 voire A3P3) en cas de formation de poussières.

#### Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm (conforme à la norme NF374-3).

#### Yeux

Porter des lunettes de sécurité pour le transvasement.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

**REBOOT****Peau et corps**

Porter un vêtement de protection approprié. Les laver avant de les réenfiler. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

**Autre information, pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques, porter :**

- Pendant le mélange/chargement :
  - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
  - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée ;
  - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
  - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- Pendant l'application :
  - Si application avec tracteur sans cabine*
    - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
    - Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
    - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
    - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
  - Si application avec tracteur avec cabine*
    - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
    - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m2 avec traitement déperlant ;
    - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
    - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
  - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
  - EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
  - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
  - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

**Pour se protéger le travailleur doit porter:**

- des gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 ;
- une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35 %/65 % - grammage d'au moins 230 g/m2 avec traitement déperlant).

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Solide. Granulés
Couleur	Jaune foncé
Odeur	Sulfureuse
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	6,84 (dilution aqueuse à 1% à 20°C)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Non hautement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité apparente	0,64 g/cm <sup>3</sup>

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

**REBOOT**

Solubilité dans l'eau	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	425°C
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés explosives	Le mélange ne présente pas de danger d'explosion.
Propriétés comburantes	Non déterminé

**9.2. Autres informations**

Tension de surface	Non déterminé
Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé

**10. STABILITE ET REACTIVITE****10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

**10.2. Stabilité chimique**

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, monoxyde d'azote.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune connue.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former monoxyde et dioxyde de carbone (CO et CO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et monoxyde d'azote (NO).

En cas d'incendie, consulter la section 5.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Nom** REBOOT

**Toxicité aiguë**

**DL<sub>50</sub> Voie orale** Rat : 1469 mg/kg p.c./j

**DL<sub>50</sub> Voie dermale** Rat : > 5000 mg/kg p.c./j

**CL<sub>50</sub> Voie inhalatoire (4 h)** Rat : > 4,4 mg/L

**Irritation**

**Peau** Lapin : Non irritant

**Yeux** Lapin : Non irritant

**Sensibilisation** Cobaye : Sensibilisant cutané

**Autres informations toxicologiques**

- Cancérogénicité : non disponible pour le mélange

- Mutagénicité : non disponible pour le mélange

- Toxicité pour la reproduction : non disponible pour le mélange

La classification du mélange est donc requise pour la toxicité aiguë par voie orale (H302) et pour la sensibilisation cutanée (H317).

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

<b>Nom</b>	<b>REBOOT</b>
<b>Poisson</b>	CL <sub>50</sub> : 0,83 mg/L
<b>Daphnie</b>	CE <sub>50</sub> : > 44,6 mg/L
<b>Algues</b>	C <sub>b</sub> E <sub>50</sub> : 0,055 mg/L
<b>Abeille</b>	DL <sub>50</sub> orale : > 100 µg/abeille
	DL <sub>50</sub> contact : > 100 µg/abeille
<b>Oiseau</b>	DL <sub>50</sub> : > 2250 mg/kg p.c.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

**REBOOT****12.2. Persistance et dégradabilité**

Nom **REBOOT**  
non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Nom **REBOOT**  
non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Nom **REBOOT**  
non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

*La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18/09/2000 relative à la partie Législative du Code de l'Environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).*

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT***Transport terrestre : ADR / RID**Transport fluvial : ADNR**Transport maritime : IMO / IMDG**Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR***14.1. Numéro ONU**

3077

**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies**

ADR / RID / ADNR : **Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, NSA**  
(contient cymoxanil et zoxamide)

IMO / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR : **Environmentally hazardous substance, solid, NOS** (contains : cymoxanil and zoxamid)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 9

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR / RID / ADNR : OUI

IMDG (polluant marin) : OUI

IATA : OUI

**14.6. Précautions particulières à prendre**

EMS : F-A, S-F

Pas d'autre précaution spéciale requise.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4510

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

# REBOOT

---

### 16. AUTRES INFORMATIONS

---

**Sections modifiées lors de la mise à jour :** non applicable dans le cas d'une création.

**Source des données :** FDS ref. sd470\_-\_PAJO\_(FR)

**Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :**

H228 : Matière solide inflammable.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Signification des sigles :**

SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très Persistent très Bioaccumulable

DSE : Dose Sans Effet

CSE : Concentration Sans Effet

---

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

---